



## Régulation eau

-----  
Par Elodiiiiie

Bonjour

Propriétaire d'un appartement que j'habite, j'ai reçu de la part de mon syndic une régulation d'eau pour l'année 2024. Habitant ce logement depuis 8ans cela ne m'était jamais arrivé.

Après vérification des relevés de charges antérieurs, je me suis aperçue qu'il n'y avait pas les index de relevé de compteur pour l'année 2023, ce qui explique ma régul de charges de 1100? pour cette année.

M'est il possible de contester?

Sachant que j'ai toujours envoyé les relevés d'eau.

Merci pour votre aide

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Vous avez fourni les index relevés par vos soins.

Est-ce que cette régularisation est conforme aux index relevés ?

Et avant 2023 vous n'aviez jamais payé l'eau ?

-----  
Par Elodiiiiie

Oui un relevé envoyé par la poste et il est conform.

J'ai toujours payé l'eau sauf pour l'année 2023 où il est juste indiqué 25 m3 d'eau froide et rien pour l'eau chaude sur mon relevé de charges.

-----  
Par yapasdequoi

Si vous ne donnez pas plus de détails, il ne sera pas possible de vous aider ici.

Si la régularisation est conforme aux index, il n'y a rien de plus à dire.

Contactez le conseil syndical qui connait le fonctionnement de votre copropriété et saura (peut-être) vous expliquer.